



Profil de poste

## PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

### Mission générale

Le psychologue du travail effectue des interventions dans le but exclusif de préservation de la santé mentale des salariés et d'amélioration des conditions de travail. Il assure des missions de diagnostic, conseil et appui auprès de la direction. Sous la responsabilité du médecin du travail responsable de service, il assure donc l'accompagnement des agents le sollicitant dans le cadre du service de santé au travail et conseille la direction sur la prévention des risques psycho-sociaux.

### Activités

#### ***Activités principales***

##### 1. Accompagnement des agents :

- recevoir en entretien individuel les agents le sollicitant dans le cadre du service de santé au travail afin d'évaluer leur état psychologique et l'origine des difficultés (contexte de travail, situation conflictuelle...) et pouvoir les orienter en interne (médecin du travail, assistante sociale, ressources humaines) ou en externe ;
- participer à l'analyse de ces entretiens avec les autres acteurs du service de santé au travail afin de proposer des solutions aux situations individuelles ;
- travailler avec l'ensemble des services de l'hôpital pour la mise en œuvre et le suivi des solutions proposées ;
- réaliser, au besoin, des entretiens collectifs afin de faciliter un travail de médiation ;
- assurer un accompagnement psychologique en cas de reclassement.

##### 2. Participation à la prévention des risques psycho-sociaux

- étudier les organisations de travail en vue d'en repérer les dysfonctionnements susceptibles d'être à l'origine des situations de souffrance au travail ;
- formuler des propositions d'amélioration des organisations et accompagner leur mise en œuvre ;
- réaliser des évaluations, des diagnostics relatifs aux risques psycho-sociaux, proposer des mesures correctives ou préventives adaptées et participer à la mise en place de plans de prévention ;
- accompagner les agents et les équipes dans le cadre de changements organisationnels (conduite du changement) ;
- participer aux groupes de travail (RPS...) en lien avec le CHSCT.

### ***Activités associées***

- participer aux actions de formations, d'information et de sensibilisation aux risques psycho-sociaux ;
- participer à divers groupes de travail ou réunions (réunions d'équipe, réunions au sein des pôles, réunions DRH...)
- participer, à la demande, au CHSCT ;
- participer aux enquêtes internes et externes ;
- assurer une veille scientifique et réglementaire dans son domaine de compétences.

### **Compétences**

#### **1. Savoir sur l'environnement professionnel**

- connaissance du secteur public hospitalier ;
- connaissance de la législation en matière de risques psycho-sociaux.

#### **2. Savoir-faire opérationnel**

- maîtriser la méthodologie des entretiens individuels et collectifs ;
- savoir conseiller en matière d'organisation du travail ;
- savoir intervenir en situation de crise ou d'urgence ;
- travailler en partenariat avec les différents services de l'hôpital ;
- savoir rendre compte ;
- savoir faire preuve d'initiative et d'autonomie.

#### **3. Savoir-faire comportemental**

- savoir travailler en équipe avec des interlocuteurs variés ;
- savoir observer, écouter, orienter et alerter ;
- respecter le principe du secret professionnel.

### **Formation**

MASTER 2 psychologie du travail avec une première expérience professionnelle dans ce domaine.

Une formation complémentaire en ergonomie serait un plus très apprécié (analyse des postes de travail avec proposition d'aménagement et d'amélioration des conditions de travail).

Poste à pourvoir à mi-temps.